

Mémoire de M. Bernard Sévigny, maire de la Ville de Sherbrooke

Commission de l'aménagement du territoire
Consultations particulières sur le projet de loi n° 26
Loi modifiant la Loi sur les élections et les référendums dans les
municipalités en matière de financement

Le mercredi 10 avril 2013

Madame la Présidente,

Membres de la Commission,

D'abord, j'aimerais vous remercier de me donner l'occasion de m'exprimer sur le projet de loi n° 26. Non seulement l'enjeu du financement politique municipal me préoccupe au plus haut point, mais j'ai également eu le privilège d'en discuter longuement avec mes collègues membres du comité de l'UMQ sur le financement des partis politiques et des candidats indépendants.

Ma courte présentation portera sur deux volets. D'abord, puisque les mesures transitoires proposées s'inspirent du projet de loi n° 2 sur le financement des partis politiques provinciaux, j'aborderai les différences fondamentales entre les structures, le financement et la nature d'une campagne électorale dans un contexte de parti politique provincial, et la réalité municipale.

Dans un deuxième temps, je vais aborder les effets pervers que risque de générer la proposition législative et ferai quelques recommandations pour que l'on puisse, ensemble, atteindre les objectifs poursuivis, tout en donnant les outils au monde municipal pour les atteindre.

Sachez que je partage entièrement la nécessité, voire l'urgence, de lancer un message clair à la population pour mettre un terme aux odeurs de corruption et aux pratiques douteuses qui ont cours dans le financement des campagnes électorales municipales ainsi que les objectifs de restaurer la confiance des citoyens du Québec envers l'institution démocratique la plus proche d'eux, les municipalités.

Mais ce message et les mesures qui l'appuient ne peuvent se faire au détriment du monde municipal qui ne se limite pas à la région de Montréal.

Les différences entre les paliers provincial et municipal

Madame la Présidente, les dynamiques politiques qui prévalent aux niveaux provincial et municipal font en sorte qu'il s'agit de deux mondes complètement différents qui n'ont en commun que la nécessité de financer une campagne électorale et l'objectif d'amener aux urnes les citoyens appelés à élire leurs représentants au sein de l'Assemblée nationale et des conseils municipaux du Québec.

D'abord, les partis politiques provinciaux sont des organisations politiques structurées, qui ont les moyens financiers de l'être, qui évoluent dans un univers où les enjeux sont nationaux et où leurs programmes les positionnent sur l'échiquier politique : gauche/droite, fédéralisme/souverainisme, la santé publique, l'éducation nationale, etc.

Je ne vous ferai pas un grand exposé sur la structure politique dans laquelle vous évoluez, vous la connaissez mieux que moi, mais la nature des enjeux qui y sont débattus est fort différente de celle qui caractérise le monde municipal. Dans notre cas, les enjeux sont davantage liés au développement du territoire, à la qualité du milieu de vie et à la prestation de services de proximité.

Par ailleurs, sur le plan de la mécanique électorale, même s'il y a, en apparence, de grandes ressemblances, le système électoral n'est pas fondé sur les mêmes paramètres. Par exemple, la présence de candidatures dites indépendantes est davantage l'exception que la règle au niveau provincial.

Je vous parle du monde municipal en faisant exception de Montréal et de Québec dont les organisations politiques jouissent déjà de sources de financement publiques pour soutenir le débat démocratique, comme si la démocratie au niveau local n'existait pas dans le reste du Québec

Vous le savez, au niveau municipal, la moitié des candidats et candidates ne sont pas associés à une structure politique donc, se présentent devant l'électorat comme indépendants ou indépendantes. Les partis politiques y sont peu structurés, se créent et disparaissent au gré des enjeux locaux, sont des organisations qui souhaitent articuler le débat politique local mais qui, souvent, ne sont que des véhicules électoraux.

Au niveau municipal, toujours à l'exception de Montréal et de Québec, le financement public est inexistant pour soutenir l'action politique. Les organisations politiques ne sont pas portées par du personnel permanent rémunéré mais par des bénévoles qui tiennent à bout de bras la vitalité de la démocratie dans les communautés québécoises.

Pourtant, avec des taux de participation anémiques dans le monde municipal, il est impératif que les partis politiques municipaux et les candidats indépendants aient les moyens de susciter l'intérêt des citoyens pour pouvoir les amener à l'isoloir le jour du vote.

Encore une fois, les outils dont disposent les candidats à une élection municipale pour susciter l'intérêt et nourrir le débat sur les grands enjeux municipaux n'ont ni la même ampleur, ni la même portée que ceux auxquels ont accès les organisations politiques québécoises. Les partis nationaux ont les moyens de financer des campagnes médias et jouissent d'une couverture

médiatique soutenue, alors que dans le monde municipal, à défaut d'avoir accès à cette interface médiatique, les candidats doivent se donner des outils pour diffuser leur message politique.

Il faut aussi savoir, Madame la Présidente, que le financement d'une campagne électorale dans la réalité d'un district d'une municipalité repose essentiellement, si vous me permettez l'expression, sur du « Love money ». C'est le candidat lui-même qui d'abord y contribue, son conjoint ou sa conjointe, quelques membres de la famille, des amis et les voisins les plus proches.

Les candidats et candidates à la mairie ou à des postes de conseiller municipal, qu'ils soient membres d'un parti politique ou non, ne jouissent pas d'une structure de financement nationale, régionale ou même locale qui repose sur une équipe de permanents et une base militante affairée à recueillir des fonds pour financer une campagne électorale.

Dans votre réalité, parce qu'il y a des machines politiques bien huilées qui baignent dans un débat politique permanent sur des grands enjeux de société, une partie de la population contribue financièrement aux partis politiques nonobstant l'identité du candidat ou de la candidate qui représentera le parti dans le comté alors que ce n'est pas le cas dans la réalité municipale.

De vouloir pousser les candidats et candidates aux élections municipales à solliciter des contributions financières dans la communauté, sans l'appui d'une structure politique solide et organisée, relève davantage de l'illusion que de la réalité. Je le répète, dans la vraie vie, le financement d'une campagne électorale municipale est davantage une opération d'abord familiale qui concerne des proches.

Sur les mesures transitoires proposées

Madame la Présidente, je me suis interrogé sur l'adéquation entre les mesures transitoires proposées et les objectifs visés, aussi nobles soient-ils, par ces mêmes mesures transitoires.

Sur la première mesure, soit celle d'abaisser les contributions à 300 \$, bien que je sois sensible au signal politique que veut lancer le gouvernement du Québec, elle ne fera que compliquer le financement d'une campagne électorale pour des milliers de candidats et candidates qui sont plus souvent qu'autrement laissés à eux-mêmes, et qui ne peuvent compter sur le soutien d'une organisation politique nationale.

Par ailleurs, comme je l'ai déjà fait valoir au DGEQ à l'occasion des travaux du comité de l'UMQ, permettre encore à un même contributeur de verser 300 \$ par candidat indépendant ou parti politique est inéquitable.

Par exemple à Sherbrooke, un contributeur pourrait verser 300 \$ à un candidat indépendant dans les 19 districts électoraux soit 5700 \$ alors que la contribution à mon parti politique qui présente des candidats dans les 19 districts serait limitée à 300 \$. Il serait relativement simple de corriger la proposition en spécifiant que chaque contributeur peut verser un maximum de 300 \$, peu importe la distribution qu'il peut en faire entre les candidats indépendants et les partis politiques.

Sur la seconde mesure, soit la réduction du plafond des dépenses de 30 %, je suis également très sensible au fait que dans le contexte actuel, Québec doit envoyer un message fort relativement à l'ampleur des dépenses électorales. Encore faut-il que cette mesure ne mette pas en péril la capacité de mener de façon adéquate une campagne électorale.

Honnêtement, je ne crois pas qu'une réduction du plafond de dépense de 30 % affecte de façon notable la capacité des partis provinciaux de mener une campagne électorale. Il en est tout autrement du niveau municipal.

Non seulement cette mesure va amputer aux candidats leur capacité de diffuser leurs propositions politiques, mais elle ouvre la porte encore plus grande au financement illicite, c'est-à-dire au paiement comptant, sans trace, d'activités liées à une campagne électorale.

Avec tout mon respect, Madame la Présidente, il y a quelque chose de dérisoire, pour le candidat ou la candidate au poste de conseiller municipal, de réduire de 30 % le plafond d'un budget qui est déjà insuffisant pour faire valoir la qualité de sa candidature auprès des électeurs et de lui demander, au nom de la démocratie, de les convaincre d'aller voter.

Envoyer un message politique oui, mais pas au détriment de la qualité des outils permettant aux candidats de diffuser les contenus politiques. Puisque vous devez envoyer un message, au pire, une réduction symbolique de 10 % du plafond des dépenses serait largement suffisante.

Quant à la légère hausse du plafond de remboursement des dépenses électorales de 50 % à 60 % pour les candidats qui obtiennent 15 % des suffrages, elle représente un baume très partiel sur les contraintes qui découlent des deux premières mesures. Un remboursement de 70 % des dépenses engagées comme l'a proposé l'UMQ, assurerait un meilleur équilibre jusqu'à la réforme permanente.

J'ai franchement l'impression, Madame la Présidente, que les mesures transitoires proposées sont incomplètes et vont non seulement pénaliser celles et ceux qui ont l'audace et la détermination de se porter candidats pour représenter leurs concitoyens au sein de leur conseil municipal, elles vont également amputer, de façon majeure, leur capacité, qu'ils soient membres d'un parti politique ou non, de mener une campagne électorale digne de ce nom.

J'ai aussi la franche impression que la médecine administrée à l'ensemble du Québec pour combattre un virus dans la grande région de Montréal n'ait des effets dévastateurs sur la démocratie dans toutes les communautés québécoises. Comme le dit si bien l'adage : visa le noir, tua le blanc.

Propositions permettant d'atteindre les objectifs

Je me permettrai de vous soumettre cinq propositions qui permettraient de compléter les mesures proposées dans le projet de loi n° 26 et de nous rapprocher des objectifs visés.

1. De permettre aux candidats et candidates indépendants et membres d'un parti politique de souscrire à leur propre campagne électorale à la hauteur de 1000 \$ à 2000 \$ comme l'UMQ l'a proposé au gouvernement du Québec en janvier dernier;
2. De limiter la baisse du plafond des dépenses électorales à 10 % le temps de se pencher sur la réforme permanente;
3. De permettre le remboursement de 70 % des dépenses électorales engagées par un candidat ou une candidate;
4. De limiter le maximum de contributions par donateur plutôt que de permettre à un électeur de verser 300 \$ à chacun des partis ou candidats indépendants;
5. D'augmenter les ressources du DGEQ pour lui permettre d'intensifier les contrôles, sur le terrain, dans le processus de financement politique et de dépenses électorales.

Merci de votre attention.